

membres du Nouveau parti démocratique d'avoir actuellement au *Feuilleton* un aussi grand nombre d'avis de motion portant dépôt de documents. Le député d'York-Est (M. Otto) également hélas, à titre de membre de l'opposition officielle, nous a aussi critiqués d'exiger l'adoption de ces demandes de documents afin qu'on possède des renseignements et que tous les intéressés sachent enfin ce qui se passe.

On nous critique aussi de faire perdre son temps à la Chambre. Voilà qui est insensé puisque l'on parle tant d'avoir au Parlement une opposition efficace. Vu la pitance qu'on accorde aux députés de l'opposition pour effectuer des travaux de recherche, comment pourrait-on avoir une opposition efficace? Voilà pourquoi nous réclamons ces documents. Je suis absolument abasourdi d'entendre les ministériels nous demander pourquoi nous voulons ces documents. Même le ministre de l'Agriculture (M. Olson) lors d'un débat sur une demande de documents, s'est préoccupé du nombre de feuillets qu'il devrait présenter si la motion était acceptée.

● (9.30 p.m.)

Chacun sait, j'en suis sûr, qu'on reproduit tout juste le nombre de copies nécessaires pour répondre aux intéressés. Ensuite, pour doubler ses torts d'un affront, il nous a présenté, il y a quelque temps, des documents sur microfilm. Au même moment, après avoir posé la question, le ministre m'a assuré, comme en fait foi le hansard du 5 février, que ces 19 rapports d'experts-conseils seraient mis à ma disposition si je me rendais à son bureau. Le 19 février, j'ai adressé une lettre au ministre lui demandant si je pouvais voir ces 19 études d'experts-conseils mentionnées dans mon avis de motion portant production de document. Voici sa réponse:

Évidemment, je suis sûr que vous vous rendez compte que cette étude demande un certain temps. Par conséquent, me serait-il possible d'emprunter ces rapports afin de les étudier à mon bureau ou chez moi. En outre, j'aimerais savoir si ces études doivent être considérées comme confidentielles ou comme des renseignements d'ordre public?

Finalement, le 23 février, j'ai reçu une réponse du directeur de cabinet du ministre me disant:

Votre demande sera portée à l'attention du ministère dans les meilleurs délais.

Est-ce ce qu'on appelle divulguer des renseignements que le public canadien doit connaître? La motion introduite aujourd'hui par

[M. Skoberg.]

l'opposition officielle est justifiée. Si certains députés ne la comprennent pas, leur intelligence laisse sérieusement à désirer.

Des voix: Bravo!

M. Skoberg: Monsieur l'Orateur, nous parlons de recherchistes affectés à divers partis. Comment un député pourrait-il entreprendre le genre de recherches dont il a besoin lorsque ces recherchistes ne disposent pas des renseignements qu'il leur faut? Comment les journaux canadiens peuvent-ils aussi informer le peuple à moins d'avoir également accès à ces documents?

Brièvement—étant donné l'entente que nous avons conclue—j'ajouterais qu'il est absolument impossible, dans les circonstances actuelles, pour les gens et les députés qui ont de petits bureaux logeant aussi leur secrétaire, de faire les recherches et les études qui s'imposent pour assurer une opposition puissante ou des députés compétents des deux côtés de la Chambre. A titre de critique constructive, je recommanderais fortement au président du Conseil privé (M. Macdonald) et à vous, monsieur l'Orateur, de voir s'il ne serait pas possible que chaque député ait son propre bureau. Il le faut si nous voulons vraiment une opposition active et de fait des membres compétents de l'arrière-ban des deux côtés de la Chambre.

Au cours de son intervention cet après-midi, le président du Conseil privé a dit que parfois on avait répondu aux questions que nous inscrivons au *Feuilleton*. J'aurais cru qu'à la Chambre des communes, la méthode efficace de travailler serait un dialogue entre gens raisonnables. Malheureusement, le président du Conseil privé ne semble pas entrer dans cette catégorie.

Des voix: Bravo!

M. Skoberg: Il y a peu de temps, le secrétaire parlementaire du ministre du Travail nous a dit sans ambage qu'on s'excusait s'il y avait eu malentendu par suite d'une interprétation assez large des réponses à la question. Tout le monde peut se tromper, monsieur l'Orateur. Je demande seulement que le gouvernement actuel comprenne qu'une opposition fait la force de toute bonne société démocratique. Si le gouvernement essaie vraiment de dire à l'opposition qu'il n'en sera pas ainsi, nous assistons tous à un effondrement complet de la démocratie, et le système autocratique, dictatorial et arrogant actuel, signifie en réalité que les députés ne pourront rien pour